



Préavis municipal n° 02/25

relatif à l'adoption d'un crédit étude de CHF 29'000 pour l'établissement d'un plan de réfection et d'entretien des routes et chemins communaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour but de vous inviter à accepter un crédit d'étude pour l'analyse en besoin de réfection et d'entretien des routes communales de Bassins, et la planification en découlant.

Cette étude permettra de déterminer la planification dans le temps des différents chantiers pour nos routes communales, ainsi qu'une estimation du budget nécessaire à chaque tronçon.

Tout projet de réfection ou entretien fera l'objet d'un préavis soumis au Conseil.

Table des matières

1	Contexte général.....	2
2	Objet du préavis.....	2
3	Estimation des coûts.....	3
4	Amortissement.....	3
5	Conclusions	4

1 Contexte général

Selon le plan en annexe, nous avons 17'525 mètres de routes et chemins à entretenir, qui se trouvent dans des états variables. Certains tronçons nécessitent de toute évidence un entretien sans délai.

Nous devons établir une planification pour l'entretien, en prenant en compte la gravité et l'étendue des détériorations mais également la sécurité des usagers ainsi que l'enveloppe budgétaire à disposition.

L'appui d'un bureau d'ingénieur civil est nécessaire pour cette étude.

Plusieurs offres demandées à des entreprises fournissant habituellement cette prestation ont été demandées et nous permettent de vous présenter ce préavis.

Les buts visés par cette étude, qui va fournir un outil de planification indispensable pour les années à venir, peuvent être résumés ainsi :

- établir les besoins en termes de réfection d'un point de vue technique,
- planifier l'entretien sur les 10 prochaines années en intégrant les besoins des usagers et les contraintes financières ,
- établir un programme des travaux pour les 5 prochaines années.

2 Objet du préavis

Plus en détail, l'étude que nous souhaitons mener doit nous conduire à :

1. Un inventaire détaillé des routes et chemins concernés, en renseignant notamment pour chaque cas le type de revêtement, ses dimensions, les défauts rencontrés (géolocalisés) ainsi que l'état global.
2. Une confirmation de la classification des routes et leur affectation agricole, communale ou en traversée de localité.
3. Un relevé des routes et chemins, documenté par des vidéos ou photos panoramiques.

Les résultats obtenus à cette occasion permettront de définir pour chaque desserte les mesures à y entreprendre parmi plusieurs catégories générales de travaux.

4. Sur la base de ce recensement, l'établissement d'un plan d'entretien en fonction du degré de priorité induit par l'appréciation générale de chaque route fixant pour chaque route considérée les travaux à y mener et leur échéance de réalisation.
5. Pour les chemins à caractère d'amélioration foncière, une étude des principes d'aménagement pouvant être mis en place pour pouvoir bénéficier d'un principe d'amélioration foncière.
6. Pour les mesures préconisées à court et moyen terme (< 10 ans) un avant-projet succinct des travaux d'entretien de la chaussée sera élaboré pour chaque desserte concernée comprenant un plan de l'emprise des réfections, une ou plusieurs coupes-types de principe, un devis estimatif du coût des travaux de même qu'un dossier photo.
7. La mise en place d'un budget estimatif par chemin à +/- 20%.

3 Estimation des coûts

Après études des différentes offres rentrées, le budget nécessaire à cette planification s'établit comme suit, arrondi à CHF 29'000 :

	CHF
Relevé d'état du réseau routier	13'000
Analyse de la gestion de l'entretien des routes	11'000
Frais liés aux plans et à leur exploitation	3'000
Total HT	27'000
TVA 8.1 %	2'187
Total TTC	29'187

4 Amortissement

En 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public.

Pour les communes, ce passage doit se faire au plus tard pour 2027.

La commune de Bassins a décidé de suivre cette norme dès l'exercice 2025.

L'amortissement est déterminé par la norme MCH2 qui donne des recommandations pour la comptabilisation et qui fixe les durées d'amortissement obligatoires.

La durée d'amortissement pour un crédit d'étude selon MCH2 se monte à 10 ans.

Aussi, contrairement à ce qu'il devait se faire jusqu'ici, la durée d'amortissement n'est pas mentionnée dans les conclusions du préavis, le Conseil communal n'ayant pas le droit de la modifier.

5 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis n°02/25 relatif à l'adoption d'un crédit étude de CHF 29'000 pour l'établissement d'un plan de réfection et d'entretien des routes et chemins communaux,

Vu le rapport des commissions des finances et d'urbanisme,

Où les conclusions des rapports des commissions précitées,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

- 1. d'accorder un crédit d'étude de CHF 29'000 TTC pour l'établissement d'un plan de réfection et d'entretien des routes et chemins communaux,**
- 2. de financer ce montant par la trésorerie communale.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 25 février 2025, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité :

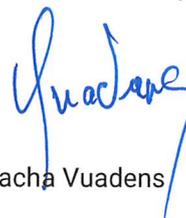
Le Syndic



Denis Currat



Le Secrétaire municipal



Sacha Vuadens

Annexes : 1) Plan des routes communales

Municipal répondant : M. André Dunand